Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT
NANTES

CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :
Mme Françoise NOBLET donne procuration à Mme Colette VINET-PINSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

15. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget annexe Energie

Monsieur HURTREL rapporte :

Conformément à l'instruction M4, les résultats de la section de fonctionnement qui ressortent du compte administratif doivent donner lieu à une délibération du Conseil municipal quant à leur affectation.

Lorsqu'un excédent de fonctionnement apparaît à la clôture de l'exercice, il peut être soit affecté en réserve, c'est-à-dire en section d'investissement, pour

exécuter l'autofinancement prévu, soit reporté en fonctionnement, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit d'investissement.

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2023, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

rPOUR MEMOIRE	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté :	4 254,85 €
- résultat d'investissement antérieur reporté :	18 565,25 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023	
solde d'exécution de l'exercice	9 437,09 €
+ résultat d'investissement antérieur reporté :	18 565,25 €
= solde d'exécution cumulé	**28 002,34 €**

RESTES A REALISER AU 31/12/2023	
- dépenses d'investissement	97 500,00 €
- recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser	**- 97 500,00 €**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023	
- rappel du solde d'exécution cumulé	28 002,34 €
- rappel du solde des restes à réaliser	-97 500,00 €
Besoin de financement	**-66 927,73 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	**2 569,93 €**

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix POUR et 9 voix CONTRE des groupes Aimer Orvault et Orvault au centre, Madame Valérie DREYFUS et Messieurs Guillaume GUERINEAU et Morvan DUPONT s'étant absentés pour le vote :

- **AFFECTE** comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement résultant de l'exécution du budget annexe Energie de l'exercice 2023 :

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	2 569,93 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	0,00 €
TOTAL	**2 569,93 €**

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire
Le Directeur général adjoint

François BONNEAU

MAIRIE D'ORVAULT 44700

La secrétaire de séance

Linda PAYET

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024
Et par publication le : 10 AVR. 2024